

Certificat de changement de résidence

Le certificat de changement de résidence est un document officiel qui permet de justifier le transfert de votre résidence principale à l'étranger. Il peut être exigé par le service des douanes, notamment lorsqu'il s'agit d'un déménagement hors espace Schengen.

DIRECTION DE LA RELATION AUX USAGERS

Service Affaires générales

Hôtel de ville
CS 80509
36012 Châteauroux Cedex

Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 17h et le jeudi de 9h30 à 17h.

02 54 08 33 00

[Itinéraire](#)

[Courriel](#)

QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR L'OBTENIR ?

Je suis domicilié dans la commune.
Je suis de nationalité française.

OÙ FAIRE MA DEMANDE ?

Je me rends à la mairie de mon domicile.

QUELLES PIÈCES DOIS-JE FOURNIR ?

Copie de ma carte d'identité recto/verso,
ou copie de mon passeport recto/verso.
Livret de famille pour les couples.

COMBIEN CELA COÛTE ?

Cet acte est gratuit.

QUAND VAIS-JE OBTENIR MON DOCUMENT ?

Le délai est de cinq jours après avoir effectué ma demande complète.

À savoir

Connaître l'adresse exacte sur la nouvelle commune d'habitation ainsi que la date d'emménagement.

CHÂTEAUX MÉTROPOLE

Hôtel de ville

CS 80509

36012 Châteauroux Cedex

Ouverture du lundi au vendredi, de 9h à 17h.